



Conseil d'administration du 29/10/2015

Présents : E. Asimus, Cl. Beata, P. Bergeaud, G. Blanchard, N. Bled-Jouffrey, R. Blostin, F. Boutoille, S. Bureau, G. Chaudieu, C. Collinot, S. Colomer, Ph. Coronas, F. Desperiez, D. Fontaine, A. Freyche, M. Giry, K. Gnirs, E. Guaguère, P. Kerveillant, E. Lange, D. Lanore, C. Lebis, P. Lecoindre, J-Ph. Liot, P. Maisonneuve, M. Marion, C. Mege, A. Muller, Cl.Muller-Fleurisson, M-H. Piette, J-F. Quinton, C. Rankowski-Dubreucq, D. Rosenberg, J-F. Rousselot, M. Roze, F. Sanspoux, M. Simon ; I. Testault, P. Verwaerde.

Représentés (pouvoirs) : T. Azoulay (G. Chaudieu), D. Blanchot), E. Bomassi (P. Bergeaud), Y. Bongrand (P.Lecoindre), Ch. Cassagne (N. Bled-Jouffrey), F. Delisle (D. Rosenberg), M. Dubois (P. Maisonneuve), L. Fabries (J-F. Rousselot), H. Gallois-Bride (I. Testault), I. Goy-Tollot (P. Ververaerde), X. Levy (M-H. Piette).

Absents: C. Dumon (excusé), R. Guerre. R. Lecomte

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21/05/2015 :

34 pour, 0 contre, 0 abstention.

Rapport de la Commission finances

La comptabilité analytique est indispensable pour le prévisionnel : il y a encore une discordance analytique entre la liasse fiscale et le grand livre comptable, liée à des imputations erronées. Cela devrait être résolu grâce à la refonte de l'informatique.

Seules les charges directes sont prises en compte, la gestion des charges indirectes externalisée doit être faite au siège. KPMG contrôle, ne conseille pas.

Le service comptable doit être réorganisé et un expert comptable choisi (Action : M-H. Piette).

L'exercice est clos au 30/06, il y a un délai de 3 à 6 mois d'analyse... donc pas de prospective possible.

La saisie manuelle reste très chronophage.

Cette année, nous aurons deux exercices puisque nous repassons en exercice annuel calendaire.

Les SR et GE auront à saisir directement leur comptabilité, donc il y aura libération de temps pour le Siège.

Le résultat global, équilibré en 2014, est déficitaire en 2015.

Le Congrès de Paris fait état d'un déficit actuellement estimé à 370 000 € lié à des postes ajoutés par les prestataires (25 300 €), de nouvelles charges (48 000 €), le *replay* trop cher, 15000 € de moins en expo, et la gratuité du programme général (45 000 € contre 25 000 € auparavant en recettes). Il conviendra de rediscuter les services fournis, et d'organiser le Congrès en province.

Les Éditions sont déficitaires de 14 000 euros.

Les GE et SR affichent 14% de bénéfices de plus avec des formations mixtes, les Plans modulaires 44% de progression.

Le Siège augmente ses dépenses de 6% (50000 euros) : frais de personnel (directeur, départs), ravalement mal provisionné (nous avons provisionné toutefois ce que l'on nous avait demandé...), les autres postes sont stables ou en diminution.

Les frais de photocopie sont élevés 98 000 euros (les anciens contrats ont été repris par le nouveau prestataire).

Le nombre d'adhérents est en augmentation de 9% en 2014 (150), 3% en 2015 en moyenne annuelle. Leur profil est le suivant : opportunistes, nouveaux adhérents « réels ».

Le Congrès doit retrouver sa bonne santé, un contrôle strict des dépenses doit être systématique, les GE et SR doivent rentabiliser les formations.

- Comptes de l'exercice :

Résultat et bilans (actif et passif)

Exploitation : 3,645 M €(en progression)

Déficit : 42 1584 €essentiellement lié au Congrès : pour 60%)

50 000 €de dépréciation des stocks (purement comptables).

20 000 €d'acompte au Cercle républicain toujours non récupérés après dépôt de bilan de la société.

- Bilan de l'exercice :

Le résultat est déficitaire à hauteur de 421 584 €

Les disponibilités diminuent d'autant en conséquence directe de ce résultat.

- Y. Defontaine certifie avoir effectué les travaux de contrôle des comptes sans remarque, réserve ou observation.

Compte tenu de l'exercice prochain sur 6 mois seulement et incluant le Congrès, on peut penser qu'il sera excédentaire.

Comptes et bilan de l'exercice approuvés : 43 pour, 0 contre, 0 abstention.

Pour un montant presque équivalent à celui de l'emprunt effectué pour les travaux, compte tenu du taux sur livret trop bas, un placement « Cardif » a été réalisé (fond euros, sur 9 ans, taux d'intérêt 2,5 % rachetable à 4 ans sans pénalité), à l'unanimité CE

Pour rappel, le prêt sur travaux est de 367000 €sur 9 ans à 1,075%.

Ce placement est approuvé : 43 pour, 0 contre, 0 abstention.

Tarifs d'inscription, honoraires de conférenciers, budgets

Ils ont été calculés sur les années précédentes et des moyennes ont été calculées, dans un souci d'harmonisation. Les recommandations sont les suivantes :

- Inscriptions : 52,00 € soirée, 200,00 € journée ;

- Honoraires : 200,00 € heure, 550,00 €à partir de 3h en continu ou une journée à deux, 1100 € jour pour une journée (6 à 7h), 400,00 €pour les soirées qui durent plus ou moins 2 heures ; pour les plans modulaires, 900,00 € journée, 1600,00 € 2 journées, 800,00 € journée pour une durée supérieure à 2 jours ; pour les Travaux pratiques (en cours modulaires) : 1100,00 € journée, 1600,00 € 1,5 journée, 2000,00 € 2 journées, 1000,00 € journée pour une durée supérieure à 2 jours.

- Tous ces tarifs s'entendent HT.

Pour les SR, lorsque les invitations sont faites dans des lieux agréables, on peut laisser la possibilité de choix aux conférenciers (honoraires ou séjour avec programme social), en faisant attention aux avantages en nature.

Beaucoup de budgets prévisionnels ont été reçus. Des formes nouvelles de budgets prévisionnels existant pour certaines SR (Ouest). Si ces budgets ne sont pas respectés, les honoraires doivent être revus à la baisse. Il n'y a pas de rémunérations dans certaines journées de GE.

Les modèles de rédaction des textes de conférences sont fonction des exigences des formations, le diaporama est seulement demandé en formation modulaire féline.

Pour les formations ASV, les modèles sont à préciser.

La présentation de l'AFVAC, notamment avec le Congrès gratuit, doit être faite à l'occasion des différentes formations.

Tarifs adhésion-abonnements 2016

L'adhésion passe de 206,00 à 240,00 €, le pack de 374,00 à 397,00 €, le pack avec RVC de 512,00 à 514,00 €

Ces tarifs sont approuvés : 43 pour, 0 contre, 0 abstention.

Réorganisation du Siège

Stéphane Gest, Directeur général chargé du personnel, avec des compétences informatiques et financières, a été recruté hier en remplacement de David Miriot. Il prendra ses fonctions dans 10 jours environ.

Le nouvel outil informatique sera d'une aide appréciable.

Informatique et Communication électronique

Un développeur a été recruté sur la base du projet monté par David Miriot, dans l'urgence il est vrai, et qui se révèle à l'usage « une fausse piste » de structure modulaire.

La mise en place du nouveau système, sous le contrôle très professionnel de Christophe Lebis, est en route mais chronophage.

L'outil de création des formations se met aussi en place.

Nous disposons d'une base difficilement exploitable (30000 adresses), dont l'export et nettoyage sont programmés.

Il faut en finir avec les tableurs, gagner du temps et de l'argent, se libérer pour l'essentiel.

Une réunion de présentation sera faite

Les *newsletters* étaient jusqu'à présent volumineuses, leurs utilisateurs saturés : on ne doit les envoyer qu'à des inscrits (750,00 € d'amende/envoi en cas de dérogation à cette règle). Il faut envoyer peu de lettres, pertinentes, de mise en forme agréable mais pas trop lourde, fractionner les désabonnements. On propose 1 *newsletter* mensuelle sur les formations, 1 trimestrielle sur les éditions, 1 ponctuelle d'action dédiée aux élus et aux organisateurs, 1 AFVAC « mon association » dans laquelle l'action sur les grands dossiers professionnels sera résumée, 1 AFVAC « le Congrès » qui sera de bimestrielle à mensuelle selon la saison.

Facebook : la communication est basée sur l'exploitation d'une page active (AFVAC) couplée avec le compte *Twitter* (Annexe 1) ; la promotion des formations passe par 2 publications au minimum.

Le texte de publication de la formation est formaté : lieu, date, objectif, titre, lien vers le PDF, pas de photos.

Twitter : le couplage compte Facebook-compte *Twitter* est automatique actuellement.

Google : une page business a été créée.

Linkedin : une page entreprise est envisagée.

Youtube : il faut y inclure des vidéos d'accroche

Communication des GE et SR

Beaucoup de SR et GE désirent communiquer à l'aide d'une *newsletter* mais il faut mettre en place des règles car nous avons une responsabilité éditoriale ; notre image globale visuelle et stratégique impose que toutes les pages soient professionnelles : logo AFVAC comme vignette de page, appellation harmonisée (ordre), respect de la loi sur la communication (droit d'auteur, véracité des informations...). Le travail du maquettiste sera sous la responsabilité de Juliette Andrejak. Le défaut d'information des salariés du Siège sur certaines communications, le manque de technicité pour réaliser directement une *newsletter* par une SR ou un GE, la gestion de l'*opt in* et de l'*opt out* conduisent à confier la réalisation technique au Siège. Pour un mail simple, la réactivité doit être de 48h maximum avec mise en forme libre pour garder de l'intérêt. Pour une *newsletter*, la possibilité est soit de fournir une maquette au Siège (*newsletter* élaborée en 3 semaines), soit d'insérer le contenu dans une maquette réalisée au

Siège (*newsletter* élaborée en 4 semaines) ; pour un périodique à maquette conservée, le délai de réalisation tomberait à 2 semaines. Il faut avoir l'outil et le personnel formé (ou recruté) au Siège.

Les préconisations de communication *Facebook* aux GE et SR ont été exposées par C. Lebis et sont présentées en détail à l'annexe 2.

Site internet

L'outil est en fabrication (*responsive*, espace personnel, *opt in* et *opt out*, espace photos et fichiers, un blog pour chaque SR et GE administré par les élus avec le personnel pour le blog).

Affaires internationales

Nous sommes en désaccord avec la FECAVA sur Vet CEE (généralistes défavorisés, fausse spécialisation), sur le calcul des cotisations (30,00 x 1,1/membre d'association, soit 170000 €/an pour nous), alors que le Président français de l'UEVP soutient ce mode de calcul.

On a payé 2013 et 2014. La FECAVA produit 900000 € et a 500000 € de réserve.

Son nouveau Bureau est globalement francophile. Nous avons 3 droits de vote car plus de 2000 adhérents.

La FECAVA et la WSAVA ne sont pas sur le site AFVAC, mais l'EJCAP y est. Son site est peu visité (moins de 10 visites/J).

Notre cotisation doit diminuer car elle est trop chère en regard de son apport. Nous souhaitons 40% de réduction et ferons les propositions suivantes :

Proposition 1 : exclure 386 étudiants, 136 jeunes et retraités, plafonner la cotisation sur le mois le plus bas et sur les cotisations : 3300,00 € d'économie ;

Proposition 2 : le Congrès gratuit a augmenté le nombre d'adhérents : les enlever de la base pour 3 ans : 2000,00 € d'économie.

Proposition 3 : financer un projet AFVAC (6ème vérification essentielle : 3000,00 € sur 3 ans, financer 1 ou 2 conférenciers FECAVA au congrès à hauteur de 1000,00 €).

Un prix DNC sera créé.

La discussion avec la FECAVA sera engagée dans un esprit positif par Cl. Beata, sur les bases suivantes : 35-40% de réduction de la cotisation, ne pas quitter la FECAVA, revoir son *Board* dans 3 ans.

Le *Board* de la FECAVA sera reçu à l'AFVAC en Janvier 2016.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des votants (43).

Invitation de Michel Meunier

La génération Y (*millennials*) va-t-elle choisir l'AFVAC pour se former ?

M.Meunier a expliqué comment Hill's valorise l'apport des *millennials* dans ses ressources humaines, en mettant en avant le slogan suivant: « *transforming lives* ».

C'est une formation en petits groupes dans les cliniques qui sera privilégiée pour ce qui nous concerne.

CFCV

Le nouveau Code de déontologie de Mars 2015 prévoit différentes préconisations de la FCV précisées dans un cahier des charges (sorte de règlement intérieur en fonction du type d'établissement) : chaque vétérinaire en activité doit pouvoir apporter la preuve de la mise à jour de ses connaissances, c'est-à-dire que la FCV est obligatoire dans les faits.

Gestion informatique de la FC

L'algorithme présenté par Dan Rosenberg (Annexe 3) servira de base à cette mise en place, qui nécessite une zone couverte et un possesseur de *smartphone* pour être effective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants (43).

Catalogue des formations

Il est complet et Juliette Andréjak annonce sa parution pour le Congrès.

La procédure d'annulation d'une formation est détaillée dans l'Annexe 4.

Vente d'un *proceeding* : il faut définir une procédure générale à prévoir pour le prochain CA, identique pour tous les congrès ; une mention sur le PDF doit indiquer que le document se rapporte à une formation purement interne (propriété intellectuelle).

GE en physiothérapie

Il était historiquement hébergé par le GEAO. Suite à la réunion de septembre organisée par Claude Muller, 15 personnes se sont déclarées intéressées, donc un Bureau provisoire peut être constitué, un CS aussi via un ppe aux GE intéressés.

Il y a beaucoup de projets de formation. L'activité du groupe sera évaluée à l'issue de 2 ans probatoires.

La création du GEREP (rééducation fonctionnelle et physiothérapie) est adoptée à l'unanimité des votants (42).

La constitution du Bureau provisoire se tiendra durant le Congrès.

Claude Muller a fait le tour de tous les GE : les difficultés de communication sont résolues, un certain nombre de CS marchent bien.

SR

Patrick Bergeaud, accompagné de Sylvie Dufour ou Juliette Andréjak, visite « à domicile » tous les Conseils régionaux : Rhône Alpes, l'Est ont été rencontrés, le Nord est prévu, Poitou-Charentes a été annulé.

Il y a un certain nombre de gros projets sur les agendas, la majorité faisant l'objet de budgets prévisionnels.

Cette démarche permet le recueil des idées et de ce qui marche bien dans certaines régions : remplacement de Belle Ile dans l'Ouest, cycle urgences Rhône Alpes.

L'application de l'article 48 impose de modifier les intitulés sur ce qui se fait en marge du programme scientifique (du moment que ce n'est pas écrit...). Un courrier du CNO a été adressé au printemps à la DG de la santé, actuellement sans réponse : la peur d'une possible rétroactivité de l'article 48 est exploitée par certains laboratoires.

Les activités annexes ne sont pas détaillées en Section Rhône-Alpes (toute la prestation est payée au palais des Congrès : si un détail de la facture est demandé, on peut être pris en défaut). Il n'en reste pas moins que l'AFVAC peut offrir à un prix raisonnable.

À défaut de texte précis, il convient d'être le plus propre possible en s'inspirant de ce qui existe.

Au prochain CA, les SR qui le désirent « apporteront du neuf » en présentant leurs initiatives originales.

Congrès

Lyon s'annonce bien en termes d'inscriptions, l'exposition commerciale est agrandie (nouveaux laboratoires), le programme optionnel est attractif.

Pour ASV le Congrès, plus de 300 inscriptions sont un minimum, ce qui est très bien pour une première ; les ateliers optionnels ASV/AFVAC sont complets (il y en a 8)

Lille : après deux réunions de CS, l'ensemble des modules est dressé autour du thème : scientifiques et soignants, le meilleur pour nos patients.

La valorisation des appels à communications et des tribunes des résidents et internes est un gage de vitalité et réussite : leur rentrée est fixée au 29/02/2016, le début de l'appel à communication se fera avec l'ancien outil informatique.

Affaires nationales

Antibiotiques : les bonnes pratiques doivent être prises en compte, mais notre arsenal thérapeutique doit être préservé ; 40 Fiches des GE sont montées et doivent être validées avec l'Anses.

Deux rapports sur la liste des antibiotiques vétérinaires d'importance critique ont été publiés ces dernières semaines (Anses et ANSM) : ils préconisent la fusion des listes 2 et 3 (liste 3 incluse dans la 2, c'est à dire que les antibiotiques qui n'ont pas d'AMM vétérinaire mais dont les familles figurent dans la liste des antibiotiques d'importance critique vétérinaire ne pourront plus être prescrits par le vétérinaire). Il a fallu argumenter pour conserver l'usage des collyres aux fluoroquinolones de la pharmacopée humaine (il n'existe pas de médicaments vétérinaires équivalents). Précisons que cette liste d'antibiotiques « critiques », même si elle semble définitive, n'est pas encore publiée officiellement.

Les SR auront un rôle important à jouer dans la formation aux bonnes pratiques d'antibiothérapie.

Un référent antibiotique est prévu dans chaque région. Un comité de pilotage dont fait partie l'AFVAC a été créé pour organiser cette dynamique voulue par les ministres de la santé et de l'agriculture : quatre régions « test » ont été définies, quatre référents choisis après appel à candidature, quatre experts nommés. Un site dédié est en cours de construction.

DGAL et DGS souhaitent mieux connaître les pratiques de prescription et délivrance des praticiens : cela suppose un gros équipement informatique dont le mode de financement n'est pas encore fixé. En attendant l'éventuelle réalisation du projet, des cliniques « test » sont prévues. Cette étape fait l'objet d'un accord entre l'AFVAC et l'Anses.

Appel à candidatures pour des projets de recherche clinique sur les antibiotiques : 2 ont été retenus : ceux des GECOV et GEDAC, projets présentés et agréés par le réseau français de santé animale.

Formation rage en soirée pour les médecins et vétérinaires: nous les faciliterons en SR ; cette formation, organisée par les DDPP.

Radioprotection : notre administration nous est plutôt favorable, il faut répondre aux questionnaires ANSM qui ont pour but de mettre en place une autoévaluation efficace qui devrait éviter un grand nombre de contrôles.

Concernant les chiens dangereux, une somme globale a été remise au SNVEL par le SIEV.

Prochain CA : 16 et 17/03/2016